

INFOS MAIRIE

Bonnes fêtes de fin d'année !



CITATION

Tout pourrait être mieux, mais tout pourrait être plus mal.
Donc tout est bien !
Henri Duvernois—Ecrivain

Les menus du

restaurant scolaire

Pensez à réserver les repas au moins une semaine à l'avance sur le portail «mon espace famille»

Lundi 6 janvier

Salade de thon/tomate
Potée bourguignonne
Yaourt aux fruits
Biscuit



Mardi 7 janvier

Couscous végétarien
Fromage
Fruit de saison

Jeudi 9 janvier

Carottes râpées au citron
Sauté de poulet au curry
Haricots verts
Galette des rois



Vendredi 10 janvier

Soupe de potiron
Brandade de poisson
Salade verte
Pomme caramel aux speculoos



Lundi 13 janvier

Salade verte mimolette
Filet de poisson meunière
Riz créole
Compote de pommes



Mardi 14 janvier

Courgettes râpées vinaigrette
Chipolatas grillées
Torsades
Yaourt nature sucré



Jeudi 15 janvier

Betterave rouge aux pommes
Hamburger
Frites
Fromage blanc et coulis



Vendredi 16 janvier

Potage de saison au Kiri
Porc au caramel
Boulgour
Clémentine



MOT DU MAIRE

Afin de dissiper toutes intentions de désinformation intentionnelle du maire, je tiens à apporter les précisions ci-après. Avant tout, il me fallait cerner la situation, sans précipitation afin d'éclairer les esprits sur le défaut d'information de la date du conseil municipal du mardi 17 décembre. Ainsi, je peux expliquer que l'absence d'affichage extérieur, largement commenté, est nullement intentionnel mais un malheureux concours de circonstances du fait d'une absence pour maladie de l'agent dédié à cette mission. Les huit points à l'ordre du jour étaient :

- 1 - modalités de location des salles communales,
- 2 - tarifs du restaurant scolaire,
- 3 - avance de trésorerie au CCAS pour la Résidence La Peupleraie,
- 4 - décision modificative au budget,
- 5 - validation des entreprises pour l'extension du pôle médical,
- 6 - renouvellement de la convention de prestation d'accompagnement à la gestion des archives municipales,
- 7 - identification des zones d'énergie renouvelables,
- 8 - arrêt du PLUi bilan de la concertation.

Ceci dit l'affichage à l'intérieur de la mairie était effectif dans les délais règlementaires. Après ces explications j'ose espérer un peu d'indulgence afin de clore le sujet.

Aussi, l'ordre du jour de ce conseil avec les décisions adoptées par les élus sera affiché, sans intention délétaire de rétention de ma part, prochainement après le circuit de validation habituel d'usage.

« Toute convocation au conseil municipal doit être affichée ou publiée (art. L 2121-10 du CGCT).

L'article R 2121-7 du CGCT précise que **l'affichage des convocations** prévues à l'article L 2121-10 a lieu **à la porte de la mairie**. Ainsi, si la convocation a été affichée à l'intérieur de la mairie, cela pourrait ne pas être suffisant pour répondre aux exigences légales. Il est recommandé de l'afficher à l'extérieur de la mairie, à la porte ou sur un panneau d'affichage dédié, pour assurer une transparence maximale et informer les administrés de la tenue du conseil municipal. »

« Mais, selon la jurisprudence, **les mesures de publicité de la convocation** prévues à l'article L 2121-10 du CGCT (ancien article L 121-10 du code des communes) pour la convocation du conseil **ne sont pas prescrites à peine de nullité des délibérations** ; leur omission n'entache pas d'irrégularité la délibération contestée (CE, 26 octobre 1994, *Monnier*, n° 121717). »

Je profite de ce mot pour exprimer auprès des bénévoles de l'association «Festi-Plum », au nom du Conseil Municipal, notre sincère soutien alors qu'elle a subi des effractions et des dégradations dans leur bâtiment en cours de construction. Ces comportements subis également régulièrement sur les biens municipaux, sont tant regrettables qu'ils impactent les budgets de fonctionnement, donc chacun.

Votre maire.

COMMUNE DE PLUMELEC ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET DE VOIRIES COMMUNALES

Une enquête publique relative au projet d'aliénation de chemins ruraux (La Ville Guiguen et Le Guily) et de voiries communales (Forguénac, La Ville au Chaud, La Ville Guiguen, La Ville Guillemot, Le Guily et Letiernan) aura lieu sur le territoire de la commune de Plumelec du vendredi 17 janvier 2025 à partir de 14h au mercredi 5 février 2025 jusqu'à 17 heures inclus ;

Madame Anne-Marie CARLIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et se tiendra à la disposition du public à la mairie : le vendredi 17 janvier 2025 de 14h à 17h et le mercredi 5 février 2025 de 14h à 17h. Elle recevra les observations orales, écrites ou téléphoniques du public. Téléphone : 02 97 42 24 27.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Plumelec pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h30 à 12h, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Elles pourront également être reçues à la Mairie ou par mail : urba.mairie@plumelec.fr, pendant la durée de l'enquête. Toute correspondance doit être adressée à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante : Mairie de Plumelec, 19 Place de l'Eglise, 56420 PLUMELEC.

MAISON DE L'ENFANCE

Ouverte du lundi 30 décembre au vendredi 3 janvier 2025.

Pensez à réserver au plus tard 7 jours avant les dates souhaitées sur « mon espace famille »

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/> .

Le programme est disponible sur le site internet : plumelec.org

COUPURES DE COURANT

Enedis réalise des travaux sur le territoire de la commune, afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique :

mercredi 8 janvier 2025 de 8h45 à 12h15

Impasse des Corvisettes

5 au 7 et 16 bis Rue des Genêts

MAISON DES ASSOCIATIONS

La maison des associations sera fermée le **mardi 31 décembre 2024 après-midi**.

⚠ **Pour votre information, la prochaine feuille communale paraîtra le vendredi 10 janvier 2025. Merci de nous transmettre vos articles pour le mercredi 8 janvier 2025 au plus tard.**

Mairie de Plumelec : 02 97 42 24 27 - courriel : accueil.mairie@plumelec.fr
Ouverte du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h (sauf juillet et août)



LA MÉDIATHÈQUE

Pendant les vacances, la médiathèque de Plumelec sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025.

L'HEURE DU CONTE : Le Manège

Samedi 11 janvier 2025, à 11h

Est-ce que tout tourne rond ? Sautons du coq à l'âne, en découvrant ces histoires espiègles et tendres et drôles tour à tour.

Avec le tapis de lecture prêté par la Médiathèque Départementale du Morbihan. **À partir de 4 ans - inscription recommandée**

Expo-Photos « Numéro complémentaire »

du 14 janvier au 28 février 2025

Les photographes de l'association Chercheurs d'images (Grand-Champ) se sont lancés le défi de photographier des scènes, des paysages, ou toute situation dans laquelle se trouve un numéro. La médiathèque présente cette série de 50 images.

Entrée libre aux heures d'ouverture habituels.

VIE ASSOCIATIVE

LA MELECIENNE

Dimanche 5 janvier 2025 :

La Mélécienne organise une nouvelle fois la randonnée pédestre en ce début d'année 2025. 5 circuits de 8, 10, 12, 14 et 16 km approximativement. Ravitaillement sur circuit, casse-croûte et boisson à l'arrivée.

Tarifs : 5 €. Inscriptions à la buvette du stade de la Madeleine, à partir de 7h30 .

ASSOCIATION CHEMINS NATURE ET PATRIMOINE

L'assemblée générale annuelle de l'association « Chemins Nature et Patrimoine de Plumelec » se tiendra **le vendredi 17 janvier 2025, à partir de 19H, au complexe sportif de Plumelec**. Les bénévoles présents sur les chantiers de débroussaillage sont cordialement invités, ainsi que toutes les personnes intéressées par l'entretien des parcours de randonnée et les patrimoines de la commune. Cette rencontre se terminera par un pot de l'Amitié.

Pour toute information complémentaire :
06.65.25.99.77 ou 06.71.25.31.21."

CLUB DU BON ACCUEIL

Inscription au repas du mardi 14 janvier 2025.

Paiement de la cotisation 2025.

Contacts: Patricia au 02.97.40.34.15

Joëlle au 02.97.42.20.67.

ASSOCIATION TAL OUZ TAL

Pour son nouveau spectacle de 2025, Tal-Ouz-Tal recherche :

- vieux paniers en tous genres, y compris gros paniers de ferme, pommes, légumes,
- sabots, galoches toutes tailles,
- vieux bérets, casquettes,
- vieilles vareuses ou vestes de travail homme,
- filets de pêche même abîmés.

Il est toujours temps d'intégrer le groupe pour ce nouveau spectacle en mode « Arts de la rue ». Nous recherchons également des figurants, adultes et enfants, danseurs ou non et une personne en capacité de faire le montage des bandes son.

Contact : Florence LUCAS au 06.67.17.94.92

JANVIER 2025 : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MORBIHAN

Les listes électorales définitives du collège des électeurs votant individuellement sont disponibles en mairie.

LE MELEC PRESSE

Ouverture exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année, le lundi 30 décembre 2024.

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

FRANCE SERVICES

- fermeture de France Services - Emploi formation de Locminé jusqu'au mercredi 1er janvier 2025 inclus.

- fermeture de France Services Saint Jean Brévelay le jeudi 2 et le vendredi 3 janvier 2025.

CHANGEMENT D'HORAIRE DE DÉCHETTERIE

De nouveaux horaires d'ouvertures des déchetteries sont mis en application dès le 1er janvier 2025.

Pour la déchetterie de Brénolo : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h (fermée le jeudi)

OFFRE D'EMPLOI

Un(e) assistant(e) d'enseignement artistique spécialité violoncelle (F/H) à l'École de musique Intercommunale de Locminé

Durée de travail hebdomadaire : 5.75/20ème

Poste à pourvoir : dès que possible

Date limite de candidature : 15 janvier 2025

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (CV + lettre de motivation) en indiquant la référence de l'annonce par mail : rh@cmc.bzh ou à l'adresse postale suivante : Monsieur le Président - Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - BP 10369 - 56503 LOCMINE CEDEX

L'intégralité de cette offre est disponible sur le site : www.emploi-territorial.fr